



## ENTREPRISES

# L'Etat débloque une aide exceptionnelle pour les acteurs du tri de vêtements usagés

### MODE

**Face aux difficultés des acteurs de la collecte de vêtements usagés, le ministère de l'Environnement va déboursier près de 50 millions d'euros d'aides cette année.**

Marie Bellan

« Une entreprise au bord du gouffre », selon les mots du président du Relais, « 3.000 emplois menacés » et des monticules de vêtements déversés cette semaine sur les parkings des enseignes Decathlon et Kiabi. C'en était trop pour les pouvoirs publics et il fallait agir vite.

Le gouvernement a annoncé vendredi le déblocage de fonds exceptionnels pour venir en aide aux acteurs de la collecte et du tri des déchets textiles en France. En tout premier lieu Le Relais, acteur historique de l'économie sociale et solidaire, aujourd'hui en très grande difficulté.

Pour 2025, le montant global de l'aide publique à la filière sera de 49 millions d'euros, soit 15 millions de plus que l'an dernier. Ce qui, avec l'hypothèse d'un volume de vêtements triés de 220.000 tonnes cette année, revient à porter la subvention publique à 223 euros la tonne. Pour 2026, le montant est encore sensiblement augmenté à 57 millions d'euros d'aides publiques, soit 228 euros la tonne pour 250.000 tonnes d'habits collectés.

L'arrêté a été mis en consultation

à partir de vendredi et ce pendant trois semaines, de manière à pouvoir honorer un premier versement des aides dès le mois d'août. « Ce soutien exceptionnel doit permettre à la filière de tenir face à la crise actuelle, le temps que le nouveau cahier des charges de la REP textile se mette en place », explique le cabinet de la ministre de la Transition écologique, Agnès Pannier-Runacher.

En effet, le ministère est en pleine phase de concertation pour revoir le mode de fonctionnement de l'éco-organisme Refashion, chargé de mettre en œuvre la collecte et le tri des vêtements usagés pour le compte des entreprises productrices de textile, selon le principe du pollueur-payeur.

### Nouveau cahier des charges

Face aux volumes toujours croissants des vêtements mis sur le marché, notamment du fait des enseignes de fast-fashion, et à la concurrence des marchés étrangers (notamment asiatiques) dans le recyclage, le secteur n'arrive plus à couvrir le coût du tri. Les recettes

tirées de la revente des textiles ou de leur recyclage ne suffisent plus à couvrir les coûts de fonctionnement. Le nouveau cahier des charges devrait permettre à l'éco-organisme de pouvoir financer directement des installations de tri et de recyclage en France pour avoir des débouchés sur le territoire national, et éviter d'envoyer à l'étranger des volumes de plus en plus importants de textiles usagés.

Ce nouveau cahier de charges ne devrait toutefois entrer en application qu'au début de 2026. Une échéance trop lointaine pour des acteurs qui risquent de mettre la clé sous la porte entre-temps. D'où la décision prise vendredi par le gouvernement. ■

**Le secteur n'arrive plus à couvrir le coût du tri face aux volumes croissants et à la concurrence des marchés étrangers dans le recyclage.**

